

L'héritage des Jeux olympiques de Beijing, la Chine doit choisir

HALTE AUX EXÉCUTIONS !

Quand, en 2001, Beijing a été choisie comme ville hôte des Jeux olympiques de 2008, les autorités du pays se sont engagées à améliorer la situation des droits humains avant l'ouverture des Jeux. Le président du Comité international olympique a tenu des propos similaires, qui correspondent aussi à l'esprit de la Charte olympique.

Amnistie internationale appelle les autorités chinoises à mettre en œuvre des réformes concrètes pour que les Jeux olympiques aient des effets positifs et durables sur les droits humains.

Selon la Charte olympique, l'un des principes fondamentaux de l'Olympisme est de promouvoir « *une société pacifique, soucieuse de préserver la dignité humaine* ». Or, la peine de mort est une violation du droit à la vie et bafoue l'interdiction de la torture et des autres traitements cruels, inhumains et dégradants. Cette peine en soi, ainsi que les conditions de détention des condamnés en mort, portent atteinte à la dignité humaine.

Le 1^{er} janvier 2007, la Chine a introduit une réforme importante en rétablissant la validation par la Cour populaire suprême de toutes les condamnations à mort prononcées dans le pays.

Les autorités chinoises doivent s'appuyer sur cette réforme pour améliorer la transparence du système, d'une part en veillant à ce que les familles et les avocats des condamnés à mort soient informés du déroulement des procédures et puissent rencontrer les condamnés, et d'autre part en rendant publics les chiffres relatifs à la peine de mort dans le pays. Amnistie internationale demande également aux autorités de limiter le champ d'application de la peine de mort, dans l'attente d'une abolition totale en droit.

Certains juristes chinois ont affirmé que le rétablissement du contrôle de la Cour populaire suprême entraînerait probablement une diminution de 20 à 30 % du nombre d'exécutions en Chine. En juin 2007, un responsable de la Cour populaire suprême a annoncé que le nombre d'exécutions avait

diminué de 10 % par rapport à la même période.

Cependant, Amnistie internationale reste convaincue que la publication de tous les chiffres officiels serait le meilleur moyen de permettre une analyse exhaustive et éclairée de l'évolution de la peine de mort en Chine, non seulement par les autorités judiciaires mais aussi par les juristes chinois ou toute autre personne.

Exécutions à l'issue de procès inéquitables

En Chine, les condamnations à mort ne sont jamais prononcées à l'issue de procès équitables satisfaisant aux normes internationales. Citons, entre autres irrégularités, l'impossibilité de bénéficier rapidement de l'assistance d'un avocat, le mépris de la présomption d'innocence, l'ingérence des milieux politiques et l'utilisation à titre de preuve de déclarations arrachées sous la torture. Un certain nombre d'affaires révélées dans la presse chinoise, comme celle de Nie Shubin, montrent que des innocents ont été exécutés en Chine du fait de ces dysfonctionnements.

Amnistie internationale se félicite du rétablissement du contrôle de la Cour populaire suprême, mais craint que cette initiative ne permette pas de mettre au jour de graves violations des droits humains, comme le recours à la torture par la police pour arracher des « aveux », dans le cas où aucun élément relatif à ces violations n'aura été présenté lors du procès.

Exécutions pour fraude fiscale

La Chine continue d'appliquer la peine de mort pour quelque 68 crimes, dont des crimes non violents. Cette peine est utilisée très largement et de manière arbitraire, et son application résulte souvent d'une ingérence politique dans les procédures judiciaires. Le nombre de condamnations à mort augmente pendant les campagnes périodiques de « répression sévère



L'héritage des Jeux olympiques de Beijing, la Chine doit choisir

de la criminalité », au cours desquelles les accusés peuvent être condamnés à mort pour des crimes habituellement passibles de peines d'emprisonnement. L'usage de la peine de mort est aussi renforcé à certaines périodes de l'année, notamment à l'approche d'événements importants dans le pays, comme la Fête nationale (le 1^{er} octobre) et la Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite de drogues (le 26 juin). Amnistie internationale a également constaté une très forte augmentation du nombre d'exécutions en décembre 2006. On a attribué cette hausse à la volonté des tribunaux locaux de « liquider » certaines affaires avant la réintroduction du contrôle de la Cour populaire suprême, le 1^{er} janvier 2007.

FAITS

La Chine reste le premier utilisateur de la peine de mort dans le monde.

Toutefois, on ignore le nombre exact d'exécutions pratiquées chaque année dans le pays. En effet, les chiffres officiels sur les condamnations à mort et les exécutions sont considérés comme des secrets d'État. Selon des informations provenant des médias, Amnistie internationale estime qu'**au moins 470 personnes ont été exécutées et 1 860 condamnées à la peine de mort en 2007** en Chine. Il est impossible d'établir s'il s'agit d'une vraie diminution depuis 2006 ou d'un changement dans la façon de rapporter l'information ou d'autres facteurs. Amnistie internationale évalue qu'au moins 1 010 personnes ont été exécutées et 2 790 condamnées à mort en 2006.



Une femme crie à l'écoute du verdict avant qu'on l'amène pour être exécutée dans une ville du sud de la Chine, à Ghangzhou.



Membres d'une organisation pour l'abolition de la peine de mort qui manifestent en face du bureau de liaison de la Chine à Hong Kong le 14 juillet 2005. Les panneaux représentent des toxicomanes de Hong Kong qui ont été exécutés.

Liu Renwen, professeur de droit pénal chinois, a estimé, au début de 2006, que la Chine procédait à 8 000 exécutions par an.

Selon la fondation Dui Hua basée aux États-Unis, qui s'appuie sur des données obtenues auprès de Chinois ayant accès aux informations officielles, le **nombre réel d'exécutions pour 2006 se situe entre 7 500 et 8 000**.

Quelque **68 crimes sont passibles de la peine de mort en Chine**, dont des crimes non violents tels que la fraude fiscale, le détournement de fonds, la corruption et certains crimes liés à la drogue.

En février 2007, Wang Zhendong a été condamné à mort pour avoir escroqué trois milliards de yuans (300 millions d'euros) à des personnes qui avaient investi dans son affaire d'élevage de fourmis.

Le 10 juillet 2007, Zheng Xiaoyu, ancien directeur de l'Agence chinoise des aliments et des médicaments, a été exécuté pour avoir accepté des pots-de-vin et manqué à ses obligations.

Par ailleurs, en juillet 2005, le vice-ministre de la Santé chinois aurait reconnu que **la majorité des organes destinés aux transplantations en Chine provenaient de prisonniers exécutés**.

Le 5 octobre 2007, des responsables des services de santé chinois ont accepté de ne pas transplanter d'organes provenant de prisonniers, hormis le cas où le receveur est un parent proche du détenu. Cet accord a été conclu lors d'une réunion de l'Association médicale internationale à Copenhague.

